



## **SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LA SEINE-MARITIME**

*5 boulevard de la Marne*

*76000 ROUEN*

*Tél. : 02.32.08.04.04 – Fax : 02.32.08.05.00*

*Mél : [courrier@sde76.fr](mailto:courrier@sde76.fr)*

## **RAPPORT DU SERVICE DU CONTROLE**

## **SERVICE PUBLIC DE LA DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE**

## **EXERCICE 2015**

# SOMMAIRE

<b>CHAPITRE I – L'ORGANISATION DU CONTROLE AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE, SERVICE ELECTRICITE</b> .....	<b>3</b>
<b>I.1. Contrôle continu</b> .....	<b>3</b>
<b>I.2. Les réunions trimestrielles avec ERDF</b> .....	<b>3</b>
<b>I.3. La Commission Consultative des Services Publics Locaux</b> .....	<b>4</b>
<b>I.4. Le contrôle annuel</b> .....	<b>4</b>
<b>CHAPITRE II – SUIVI ADMINISTRATIF ET CONTRACTUEL</b> .....	<b>5</b>
<b>II.1. Le contexte d'exploitation du service</b> .....	<b>5</b>
<b>II.1.a. Mode d'exploitation</b> .....	<b>5</b>
<b>II.1.b. Missions</b> .....	<b>5</b>
<b>II.1.c. Prestations</b> .....	<b>5</b>
<b>II.2. Suivi des clauses contractuelles</b> .....	<b>6</b>
<b>II.2.a. Remises de documents contractuels</b> .....	<b>6</b>
<b>II.2.b. Evolution du contrat</b> .....	<b>6</b>
<b>CHAPITRE III – LE PATRIMOINE</b> .....	<b>7</b>
<b>III.1. Le réseau H.T.A.</b> .....	<b>7</b>
<b>III.2. Les postes H.T.A. / B.T.</b> .....	<b>10</b>
<b>III.3. Le réseau B.T.</b> .....	<b>11</b>
<b>CHAPITRE IV – BILAN COMPTABLE ET FINANCIER</b> .....	<b>14</b>
<b>IV.1. Les immobilisations concédées</b> .....	<b>14</b>
<b>IV.2. Les investissements sur la concession</b> .....	<b>15</b>
<b>IV.3. Le compte d'exploitation du concessionnaire</b> .....	<b>16</b>
<b>IV.4. Les flux financiers relatifs à la concession</b> .....	<b>17</b>
<b>IV.5. Le compte « droit du concédant »</b> .....	<b>17</b>
<b>CHAPITRE V – LA QUALITE DU SERVICE</b> .....	<b>18</b>
<b>V.1. Le nombre de clients</b> .....	<b>18</b>
<b>V.2. La qualité de l'alimentation</b> .....	<b>19</b>
<b>V.2.a. La tenue de la tension</b> .....	<b>19</b>
<b>V.2.b. La continuité de l'alimentation</b> .....	<b>21</b>
<b>CHAPITRE VI – LES PREOCCUPATIONS DES ELUS</b> .....	<b>23</b>
<b>VI.1. Les satisfactions</b> .....	<b>23</b>
<b>VI.2. Les préoccupations</b> .....	<b>23</b>

## CHAPITRE I – L'ORGANISATION DU CONTROLE AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE, SERVICE ELECTRICITE

### I.1. Le contrôle continu

---

Ce contrôle s'effectue tout au long de l'année indépendamment du CRAC. Il s'agit d'un contrôle quotidien reposant sur l'existence des circuits de remontées d'informations par lesquels les acteurs de terrains (élus, usagers, services techniques) interrogent le SDE ou signalent au concédant certains dysfonctionnements.

Chaque demande fait l'objet d'une interrogation écrite du SDE vers les services d'Electricité Réseau Distribution France, puis de réponses écrites à ces demandes.

Le contrôle continu s'étend également à la validation des articles 2-II et 3 diffusés par le concessionnaire. En 2015, l'autorité concédante a reçu 118 articles à valider sur et hors du territoire de la concession. 5 articles ont fait l'objet de remarques ou d'observations de la part du SDE76.

Le SDE reçoit également les avis d'intervention d'ERDF suite aux diffusions d'articles 2 ou 3. Il est à noter un écart entre la réception des articles 2 ou 3 et les avis de travaux. En effet, 118 articles 2-II ou 3 ont été reçus au SDE76, ainsi que 69 déclarations de commencement de travaux. L'ensemble de ces documents ont été envoyés au titre de 144 dossiers différents. L'écart entre les dossiers reçus au SDE76 et la liste des dossiers présentés dans les annexes du CRAC (622 uniquement pour les travaux de raccordement des consommateurs et des producteurs) laisse penser que le SDE76 n'est pas destinataire de l'ensemble des dossiers de consultations ou d'informations émis par ERDF.

### I.2. Les réunions trimestrielles avec E.R.D.F.

---

Les services du Syndicat Départemental d'Energie et d'ERDF se réunissent théoriquement au mois 4 fois par an pour évoquer des sujets d'actualités.

Aux rendez-vous trimestriels s'ajoutent des réunions à thèmes ponctuelles ou des réunions de travail récurrentes entre les différents services du SDE76 parmi lesquelles les réunions ARE ERDF /SDE76 permettent de débloquent les problématiques relatives à l'instruction des autorisations d'urbanisme et aux raccordements.

Le SDE76 et ERDF se sont réunis :

- le 19/02/2015 : ERDF - Réunion trimestrielle – 1<sup>er</sup> trimestre
- le 25/02/2015 : EDF - Réunion sur les tarifs sociaux
- le 01/04/2015 : ERDF - Réunion de préparation conférence FACE
- le 02/04/2015 : ERDF – CRIT BT programme Renforcement
- le 16/06/2015 : ERDF – Réunion trimestrielle – 2<sup>ème</sup> trimestre
- le 08/09/2015 : ERDF - Réunion trimestrielle – 3<sup>ème</sup> trimestre
- le 20/10/2015 : EDF - tarif et contrat social

- le 27/11/2015 : ERDF - Réunion Cartographie
- le 10/12/2015 : ERDF - Réunion trimestrielle – 4<sup>ème</sup> trimestre

### **I.3. La Commission Consultative des Services Publics Locaux de l'Energie**

---

Les élus et le Syndicat Départemental d'Energie rencontrent cette commission afin d'évoquer les points suivants :

- l'examen du compte-rendu d'activité annuel d'ERDF,
- la présentation du rapport de contrôle du Syndicat Départemental d'Energie,
- l'examen des éventuelles modifications du cahier des charges de la concession,
- toute proposition relative à l'amélioration du service public.

La commission consultative des services publics locaux de l'énergie s'est réunie en 2008.

### **I.4. Le contrôle annuel**

---

Une fois par an, le Syndicat Départemental d'Energie de Seine-Maritime effectue une mission de contrôle sur pièces, le concessionnaire ayant fourni les éléments demandés. A cette occasion, il rencontre le concessionnaire avec les élus. Cette réunion s'est tenue le 7 octobre 2016.

Après questions écrites et analyse des réponses, le présent rapport est établi : il dresse le bilan...

### **I.5. Réunions des CLE**

---

Lors des réunions de CLE où ERDF est invité le SDE76 échange avec ses adhérents et recueille remarques et doléances formulées auprès des services d'ERDF.

Les réponses sont apportées en séance ou par écrit ultérieurement.

## CHAPITRE II – SUIVI ADMINISTRATIF ET CONTRACTUEL

### II.1. Le contexte d'exploitation du service

---

#### II.1.a. Mode d'exploitation

Le service est exploité sous forme de concession avec Electricité Réseau Distribution France en vertu d'un contrat de délégation ayant pris effet le 25 février 1994 pour une durée de 25 ans.

Le contrat prendra fin le 24 février 2019.

#### II.1.b. Missions

Le concessionnaire se doit :

- d'assurer la gestion déléguée de service public de la distribution de l'énergie électrique du contrat,
- d'acheminer l'énergie électrique pour le compte de tous les fournisseurs jusqu'aux clients finaux en toute impartialité,
- de fournir au consommateur un service de qualité pour la fourniture de l'énergie électrique et des services qui en découlent,
- de concevoir, construire, exploiter, entretenir, renouveler et développer les réseaux de distribution en garantissant la sécurité des biens et des personnes, ainsi que de desserte de l'énergie électrique.

#### II.1.c. Prestations

Les prestations confiées à ERDF sont les suivantes :

Travaux	Création du réseau de distribution MT et BT, des extensions, des renforcements, du renouvellement, des organes de manœuvre du réseau, des branchements et organes de coupures sur branchement.
Maintenance – Entretien	Entretien préventif et curatif, maintenance, réparations, mise en conformité avec les règles techniques en vigueur.
Mise en service	Des branchements, compteurs et des extensions pour le compte des fournisseurs.
Vérification périodique	Des appareils de mesure et de contrôle.
Vérification aléatoire	Des installations intérieures avant mise en service.
Gestion clientèle pour le compte des fournisseurs	Relevé des compteurs au minimum une fois par an, facturation, traitement des doléances, enquête de satisfaction, informations, conseils, devis de prestation particulière.

## II.2. Suivi des clauses contractuelles

### II.2.a. Remises de documents contractuels

Documents	Dates de remise	
	Contractuelle	Effective
Compte rendu d'activité (CRAC)	30/06/2016	
Plan du réseau concédé	Sur demande, 1 fois par an	Mise à jour 2 fois par an du logiciel de cartographie « caraibe viewer »
Décret qualité (programme renforcements + bilan selon décret 2007-1826)	60/06/2015	Remise du fichier CRIT –BT le 03/04/2015
Redevances de concession (Art2 annexe 2)	Etat de l'année N pour R1 et R2 – 30/06/2015 Virement des redevances – 31/07/2015	R1 a été perçue le R2 a été perçue le
Programme des travaux HTA	Fin septembre 2015	

### II.2.b. Evolution du contrat

Un avenant 8 du 17/02/2015 est intervenu afin de modifier la liste des communes éligibles au Facé.

## CHAPITRE III – LE PATRIMOINE

Le patrimoine de la concession est constitué de l'ensemble des réseaux de distribution publique sur le territoire de la concession à savoir :

- Le réseau HTA, constitué des départs issus des postes. Il alimente les clients HTA et les postes HTA/BT de distribution publique sous une tension de 15 000 ou 20 000 volts.
- Les postes HTA/BT assurent la liaison entre les réseaux HTA et le réseau BT en baissant la tension de 20 000 volts à 230 volts (courant monophasé) ou 400 volts (courant triphasé).
- Le réseau BT constitue la partie terminale du réseau de distribution publique basse tension et a pour objet d'acheminer l'énergie électrique à l'intérieur des propriétés desservies.

### Quelques chiffres sur le patrimoine de la concession :

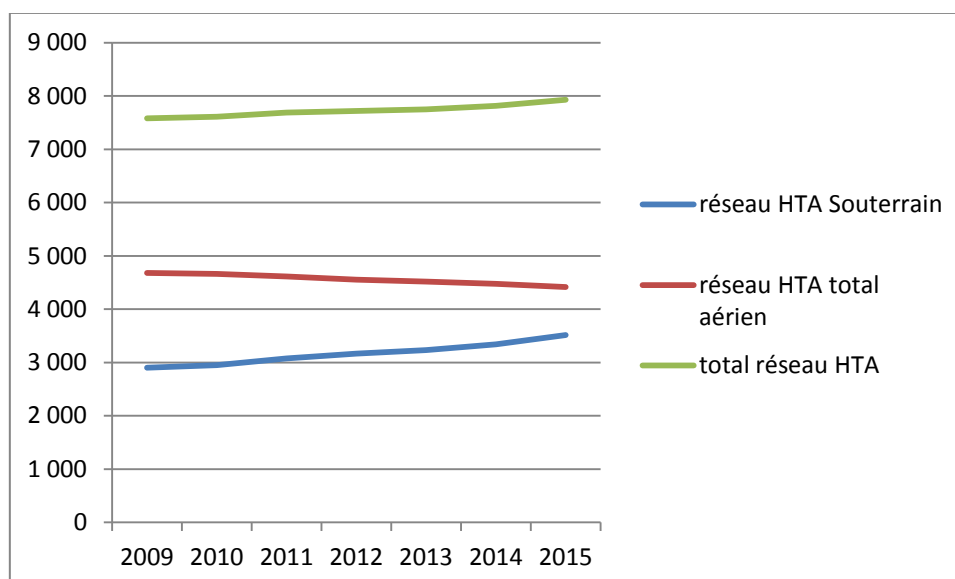
- Réseau HTA : 7 929 km,
- Poste HTA/BT : 9 420 postes,
- Réseau BT : 7 316 km,
- Branchements : 23 0405.

### III.1 Le réseau HTA

---

#### III.1. Le réseau HTA

Evolution du réseau HTA (quantité par nature, en km)

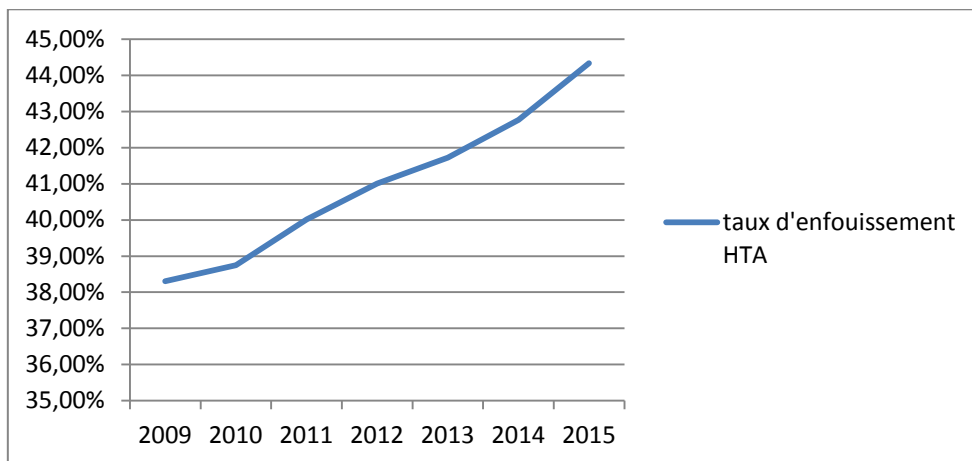


Le réseau HTA sur le territoire de la concession a augmenté de 112 km au cours de l'année 2015.

L'augmentation du patrimoine HTA 2015 est 70% supérieure à l'augmentation du patrimoine HTA 2014 (66 km sur l'année 2014).

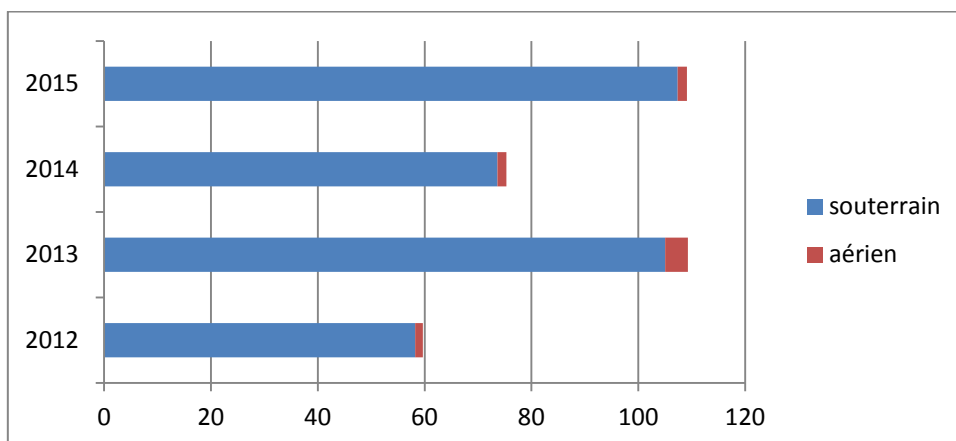
Le réseau HTA a été déployé majoritairement en technique souterraine (+ 172 km de réseau HTA souterrain) quand dans le même temps le réseau HTA aérien est en diminution (- 60 km de réseau HTA aérien).

Taux d'enfouissement HTA



En 2015, le taux d'enfouissement du réseau HTA est en progression, passant de 42.77% à 44.33%.

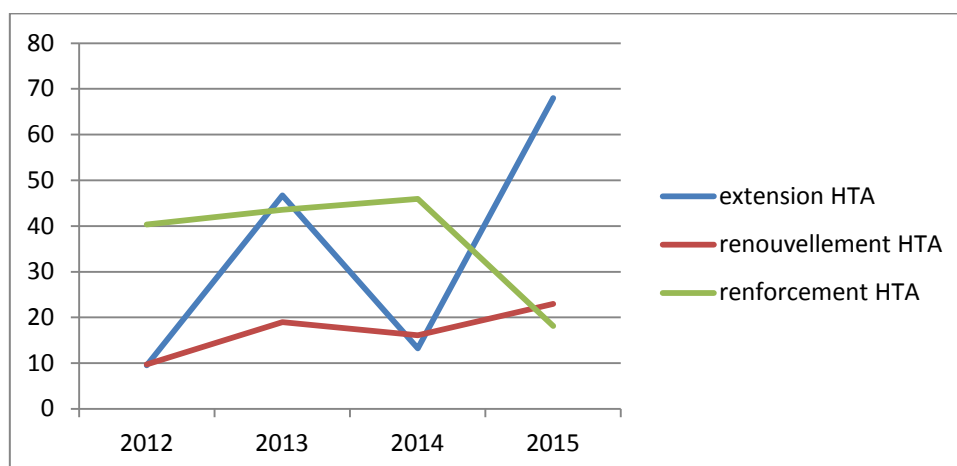
Mise en service de réseau HTA par nature et par an (en km)



Le graphique représentant « les mises en service de réseau HTA par nature et par an » illustre parfaitement le choix technique fait sur le territoire de la concession de déployer les réseaux HTA majoritairement en technique souterraine.



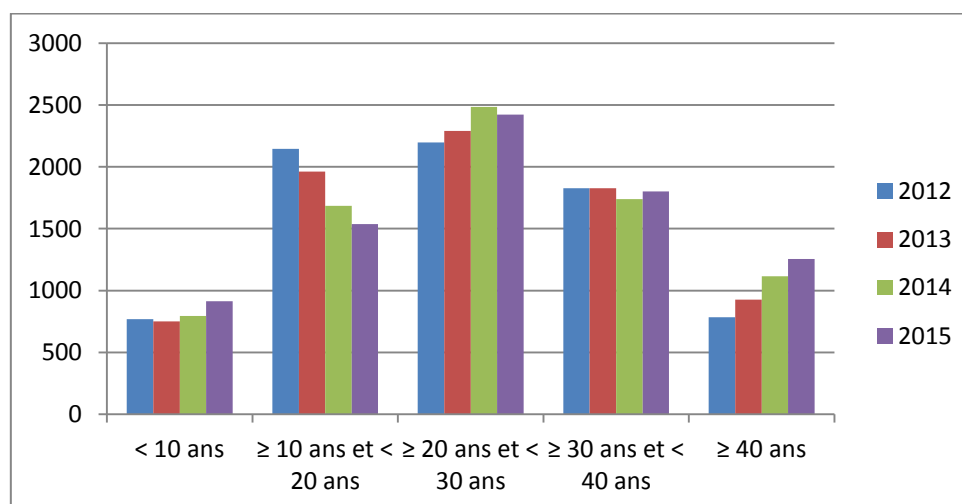
Mise en service de réseau HTA par « programme » et par an (en km)



Comme les années précédentes, le taux d'enfouissement du réseau HTA est amélioré majoritairement par le développement des réseaux en technique souterraine plutôt que par des renouvellements de réseau HTA. Il est intéressant de noter que l'année 2015 a été très dynamique au niveau des extensions HTA (environ 68 kilomètres d'extension) ce qui souligne le dynamisme du territoire de la concession.

Pour rappel, l'amélioration du taux d'enfouissement des réseaux, notamment HTA, réduit les risques liés aux intempéries et aux événements climatiques susceptibles de toucher le territoire de la concession.

Répartition des ouvrages HTA par tranches d'âges de 2012 à 2015 (en km)



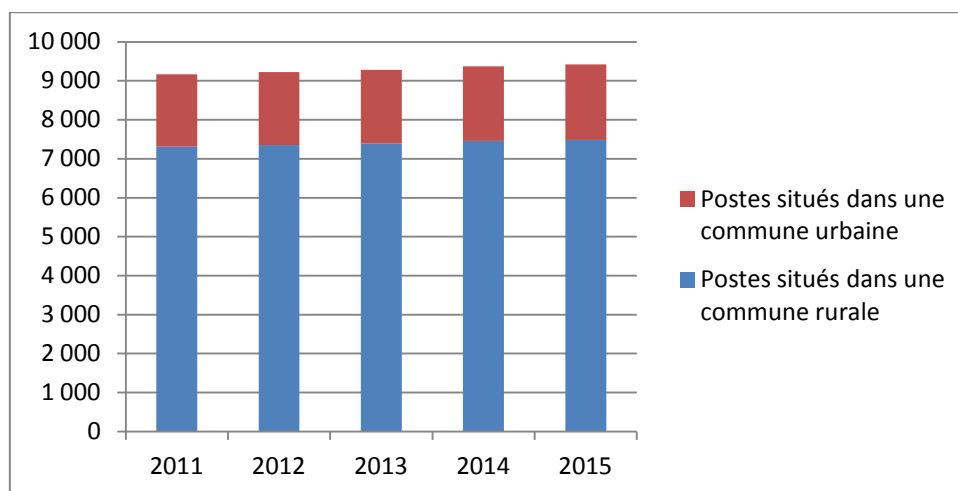
L'évolution de la répartition des ouvrages par tranche d'âge est identique à celle des précédents rapports d'activités d'ERDF, le réseau du territoire de la concession est vieillissant.

L'étude des tranches d'âges montre qu'une nouvelle augmentation de 2% des réseaux âgés de plus de 30 ans. Ces derniers représentent aujourd'hui 38% du réseau HTA du territoire (36% en 2014 – 34% en 2013).

Dans le cadre du Programme Commun de Développement et de Modernisation des Réseaux, ERDF et le SDE76 travaillent ensemble à l'établissement d'un diagnostic des besoins du réseau, afin de définir une synthèse territoriale des besoins actuels et futurs de l'ensemble des ouvrages.

### III.2. Les postes HTA/BT

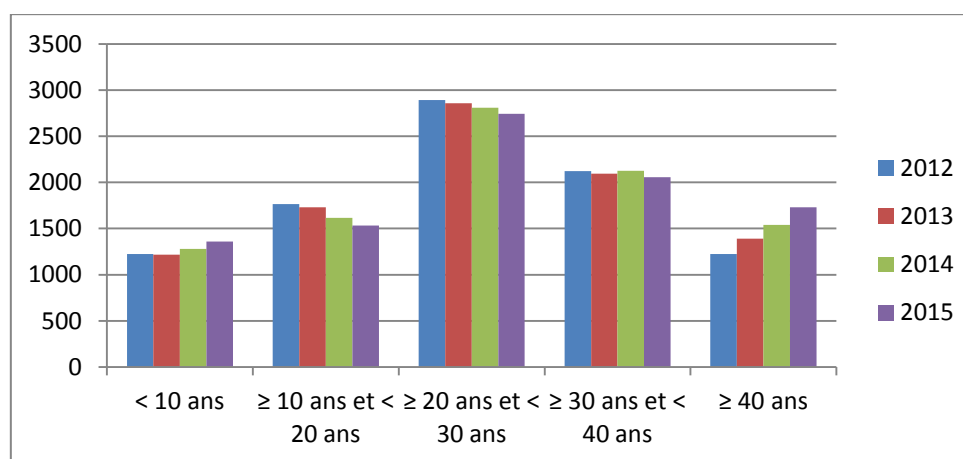
Répartition des postes par type de commune sur le territoire de la concession



Le patrimoine de la concession du SDE76 comprend 9420 postes de distribution publique qui permettent la transformation de l'énergie électrique haute tension en énergie basse tension consommée sur le réseau de distribution publique d'électricité. En 2015, 49 nouveaux postes sont venus agrandir le parc de postes HTA/BT, ce qui représente une hausse de 0,52%.

ERDF a travaillé depuis 2012 pour améliorer la localisation des ouvrages, les postes de transformation et leur transformateur HTA/BT ont particulièrement bénéficié de ce travail ; ce qui a permis de fiabiliser les données patrimoniales et la localisation à la maille communale de chaque transformateur HTA/BT.

Répartition des postes de transformation HTA/BT par tranche d'âges de 2014 à 2015 (en unité)

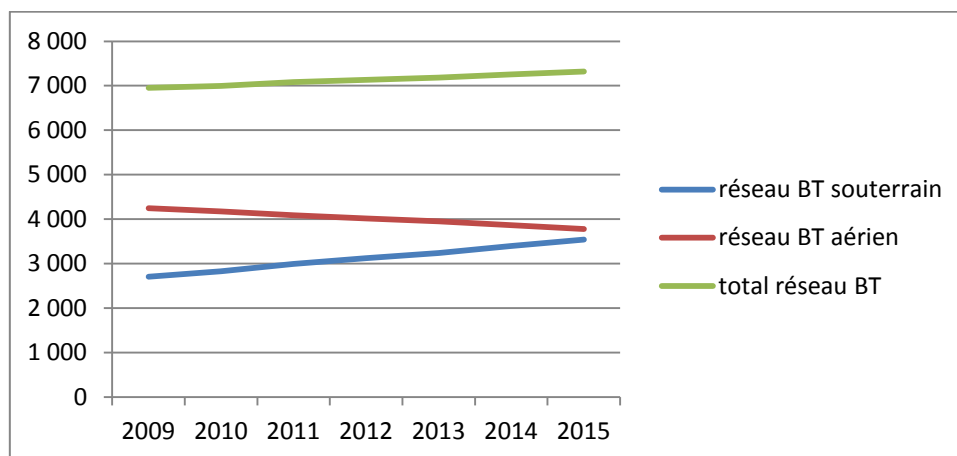


Pour rappel, en 2012, ERDF a augmenté la durée d'amortissement des transformateurs HTA/BT de 30 ans à 40 ans.

La représentation graphique des tranches d'âges de 2012 à 2015 illustre bien les craintes de l'autorité concédante suite à cette décision d'ERDF. Le patrimoine vieillit de manière significative. Toutes les tranches stagnent ou diminuent en volume alors que le nombre d'installations ayant dépassé la durée d'amortissement (postes ayant plus de 40 ans) augmentent chaque année. Fin 2015, 19,7% du parc de postes HTA/BT pourraient être l'objet d'un renouvellement pour obsolescence.

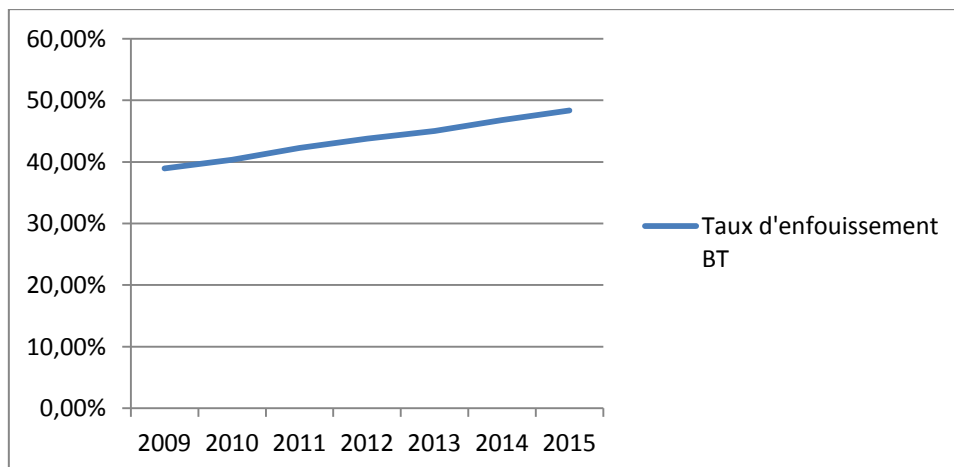
### III.3. Le réseau de distribution Basse Tension

Evolution du réseau BT (quantité par nature, en km)

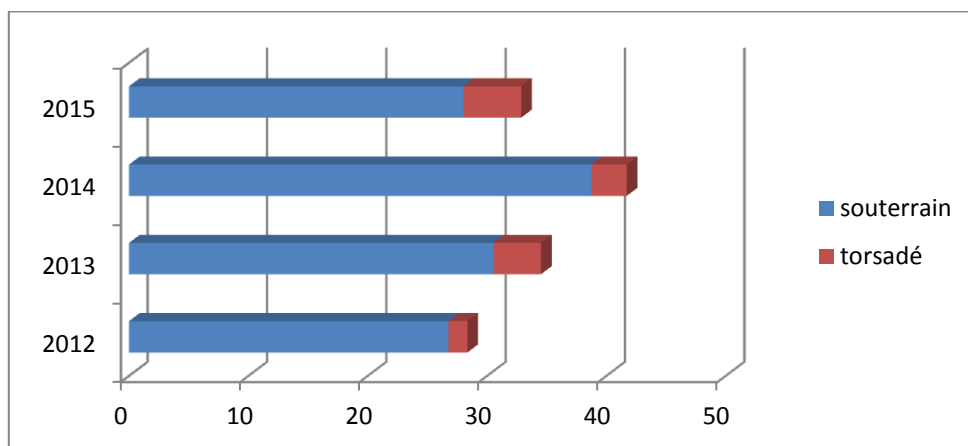


Le réseau Basse tension sur le territoire de la concession a augmenté de 61 km (soit 0.85%). L'étude de l'évolution des courbes « réseau BT souterrain », « réseau BT aérien » en comparaison avec l'évolution de la courbe « total réseau » illustre que l'accroissement du patrimoine s'effectue de manière préférentielle en technique souterraine.

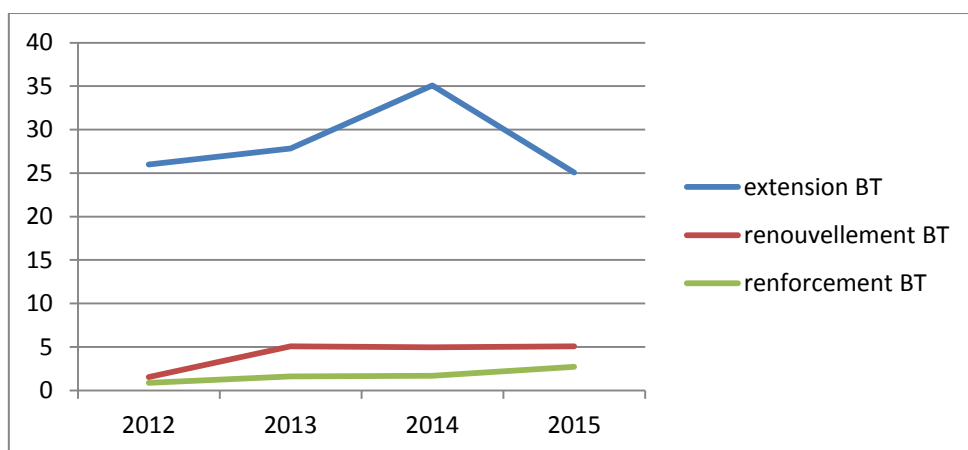
Taux d'enfouissement BT



Mise en service de réseau Basse tension par nature et par an (en km)



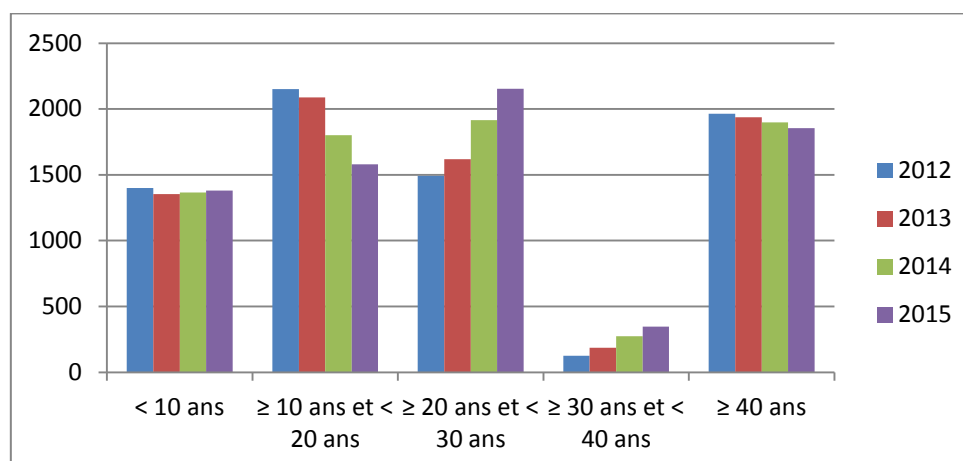
Mise en service de réseau BT par « programme » et par an (en km) (MO ERDF)



Le taux d'enfouissement du réseau basse tension en hausse (+3,34%) et atteint en 2015 48.34%. L'évolution positive de ce taux est liée à la prédominance technique des déploiements de réseau en technique souterraine. La hausse du taux d'enfouissement est principalement due à l'augmentation du patrimoine BT réalisée en technique souterraine et mise en service en 2015.

L'évolution croissante du taux d'enfouissement BT met en avant la volonté des élus locaux d'enfouir les réseaux pour sécuriser la distribution d'énergie dans les communes et dans le même temps, d'améliorer l'esthétisme des bourgs. ERDF et le SDE76 les accompagnent dans cet objectif par les choix techniques déployés sur le territoire de la concession.

Répartition des ouvrages BT par tranches d'âges de 2012 à 2015 (en km)



La représentation graphique des réseaux répartis par tranches d'âges nous montre le vieillissement régulier des réseaux de la concession. En effet, la part des réseaux dits « jeunes » (moins de 20 ans) diminue de manière régulière depuis 2012, notamment la tranche «  $\geq 10$  ans < 20ans », quand les réseaux plus anciens (20 ans et plus) augmentent de manière régulière.

En 2015, la part des réseaux de plus de 20 ans représente 59% du patrimoine en service (2014 : 56% ; 2013 : 52%).

En 2015, la part des réseaux de plus de 40 ans représente 25% du patrimoine en service (2014 : 26% ; 2013 : 27%).

## CHAPITRE IV – BILAN COMPTABLE ET FINANCIER

Chaque année, avant le 30 juin, le concessionnaire présente le compte d'exploitation correspondant à la liste des opérations comptables qui concernent les dépenses et recettes générées par l'exploitation du service de distribution de l'énergie électrique.

### IV.1. Les immobilisations concédées

#### Total des ouvrages en concession (en K€)

Total des ouvrages en concession (k€)	2012	2013	2014	2015
Valeur brute	660 130	692 355	729 047	774 030
Valeur nette comptable	388 075	405 294	426 349	451 695
Amortissement	272 062	287 061	302 697	322 334
Provisions constituées	42 647	42 072	40 110	37 950
Valeur de remplacement	905 420	942 138	973 601	1 014 352

Le tableau présente les valeurs des ouvrages concédés en exploitation construits sous la maîtrise d'ouvrage du concessionnaire (ERDF) et du concédant (le SDE76). On constate une hausse des valeurs liées à l'augmentation du patrimoine (112km de réseau HTA, 49 postes de transformations HTA / BT et 61 km de réseau Basse tension,...).

La valeur brute est la valeur d'origine des ouvrages évalués à leur coût production.

La valeur nette comptable est la valeur brute diminuée des amortissements pratiqués selon le mode linéaire sur la durée de vie des ouvrages.

La valeur de remplacement représente l'estimation du coût de remplacement d'un ouvrage à fonctionnalité et capacité identique.

Comme indiqué, le mode d'amortissement des immobilisations de la concession est le mode linéaire sur la base des durées de vie des ouvrages suivantes :

- Génie civil des postes : 45 ans,
- Canalisations HTA ou BT : 40 ans ou 50 ans (pour les canalisations basse tension aériennes torsadées),
- Postes de transformation : 30 ans ou 40 ans,
- Installations de comptable : 20 à 30 ans,
- Branchements : 40 ans.

Variation de valeur des ouvrages concédés au cours de l'année 2015 (en k€)

	<b>valeur brute au 01/01/2015</b>	<b>apports ERDF nets</b>	<b>apports externes nets</b>	<b>retrait en valeur brute</b>	<b>valeur brute au 31/12/2015</b>
Canalisations HTA	246 459	8 941	2 174	-1 174	256 400
Canalisations BT	285 471	3 352	11 397	-1 575	298 645
Postes HTA/BT	6 0352	1 097	659	-284	61 824
Transformateurs HTA /BT	27 534	534	304	-232	28 140
Branchement/colonnes montantes	89 390	4 257	5 544	-644	98 547
Comptage	19 357	850	0	-2 533	17 673
Autres bien localisés	10 426	654	120	-308	10 892
Autres bien non localisés	1 897	124	0	-111	1 910
<b>Total</b>	<b>740 886</b>	<b>19 809</b>	<b>20 198</b>	<b>-6 861</b>	<b>77 4031</b>

Le tableau ci-dessus présente les apports au patrimoine des ouvrages concédés en fonction de l'entité maître d'ouvrage.

Les apports externes nets correspondent aux apports de l'autorité concédante par le biais du protocole VRG et d'autres maîtres d'ouvrage privés (lotisseurs,...).

Sur la base des données d'avril 2016, les apports nets 2015 du SDE76 sont de 12 680 316 €. Ce montant correspond à 14 185 362 € de fiches de collecte présentées au service patrimoine d'ERDF.

Un écart de 10,61 % est constaté entre les montants dépensés par le SDE76 et la valorisation ERDF. Cette donnée s'est dégradée par rapport à 2014. Cet écart à ce jour est trop important, un travail devra être effectué pour ramener l'écart à 8% minimum avec pour objectif +/- 5%.

L'écart de valorisation a été expliqué par une différente prise des données entre le SDE76 et ERDF (SDE76 : VRG des AMEO 2015 – ERDF : VRG des dossiers reçus en 2015).

## IV.2. Les investissements sur la concession

	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
1-Raccordement des consommateurs et producteurs	10 077	10 326	13 827	12 671
2-Investissement pour l'amélioration du patrimoine	13 579	14 232	13 915	11 659
2.1-Performance Réseau	11 355	11 324	11 781	8 884
Dt renforcement	2 509	4 763	3 315	2 070
Dt climatique	1 744	417	643	1 043
Dt modernisation	6 178	5 154	6 535	4 317
Dt moyens d'exploitation	925	989	1 288	1 454
2.2-Exigence environnementale	2 224	2 908	2 134	2 775
Dt environnement (art.8, intégration des ouvrages,...)	305	305	305	305
Dt sécurité et obligations réglementaires	619	730	109	782
Dt modifications d'ouvrages à la demande de tiers	1 317	1 884	1 721	1 688
3-Investissements de logistique (dont immobilier)	24	29	1	0
<b>Total</b>	<b>23 680</b>	<b>24 587</b>	<b>27 741</b>	<b>24 330</b>
Dt postes sources	4936	4 319	4 489	3 717

**IV.3. Le compte d'exploitation du concessionnaire**

<b>Produits d'exploitation détaillés (en k€)</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
Recettes d'acheminement	93 156	96 962
Dt clients HTA	15 855	16 106
Dt clients BT ayant une puissance souscrite ≤ 36kVA	68 900	71 475
Dt clients BT ayant une puissance souscrite > 36kVA	9 294	9 593
Dt autres clients	-894	-211
Recettes de raccordements et prestations	9 170	8 401
Dt raccordement	8 179	7 335
Dt prestations	991	1 066
Autres recettes	2 229	2 236
<b>Chiffres d'affaires</b>	<b>104 555</b>	<b>107 600</b>
Autres produits	14 990	18 907
Production stockée et immobilisée	10 737	12 062
Reprises sur amortissements et provisions	3 674	6 036
Autres produits divers	579	809
<b>Total des produits</b>	<b>119 545</b>	<b>126 507</b>
<b>Charges d'exploitation détaillées (en k€)</b>		
Consommation de l'exercice en provenance des tiers	57 806	61 730
Accès réseau amont	24 997	28 533
Achat d'énergie pour couvrir les pertes réseau	9 311	9 270
Redevances de concession	3 560	3 504
Autres consommation externes	19 937	20 423
Matériel	9 334	11 012
Travaux	1 613	1 037
Informatique et télécommunications	1 842	1 583
Tertiaires et prestations	4 024	3 876
Bâtiments	2 148	2 103
Autres achats	976	813
Impôts, taxes et versements assimilés	3 987	4 200
Contribution au CAS FACE	1 666	1 685
Autres impôts et taxes	2 321	2 515
Charges de personnel	20 015	19 940
Dotations d'exploitation	21 755	23 635
Dotation aux amortissements DP	13 109	14 438
Dotation aux provisions DP	1 289	1 212
Autres dotations d'exploitation	7 357	7 984
Autres charges	1 991	2 916
Charges centrales	3 509	4 476
<b>Total des charges</b>	<b>109 063</b>	<b>116 897</b>



#### IV.4. Les flux financiers relatifs à la concession

---

##### La redevance de concession :

Elle a pour objectif de faire financer par le prix du service aux usagers :

- des frais supportés par le SDE76 dans l'exercice du pouvoir concédant : part R1 dite de fonctionnement. R1-2015 : **428 271 €**,
- une part des dépenses effectuées par le SDE76 au bénéfice du réseau concédé : part R2 dite d'investissement. R2-2015 : **3 075 292 €**

##### La part couverte par le tarif (PCT) :

Il s'agit d'une part des investissements consentis par le SDE76 pour des travaux de raccordement (extensions). Le protocole PCT fait appel au FACE pour la gestion des flux financiers.

PCT 2015 : **583 150 €**

##### L'article 8 :

Le cahier des charges de la concession prévoit une participation du concessionnaire dans les travaux d'amélioration esthétique des ouvrages.

Article-8 2015 : **3 002 000 €**

##### La RODP :

Il s'agit d'une redevance liée à l'occupation du domaine public par le concessionnaire.

RODP 2015 : **137 459 €**

Il est également à noter qu'ERDF contribue par l'article L2224-31 du CGCT au financement des aides du FACE. Cependant, cette recette n'est nullement liée au contrat de concession

#### IV.5. Le compte « Droit du concédant »

---

Les droits du concédant représentent la valeur actuelle des ouvrages financés par les collectivités et qui devront être remis gratuitement à l'autorité concédante en fin de concession (dans le cas d'un non-renouvellement du contrat de concession).

Le financement non amorti du concessionnaire constitue une dette du concédant vis-à-vis du concessionnaire. Cette dette et la non-extinction de cette dette en fin de contrat traduisent un déséquilibre (en droit des concessions, il faut arriver théoriquement à l'équilibre en fin de contrat).

Ce déséquilibre vient du fait que :

- L'état impose des investissements non prévus initialement qui viennent augmenter les parts d'investissement en permanence (ex : mutation des transformateurs pollués PCB),
- Les modes de calcul d'ERDF évoluent au fil des ans, sans concertation de l'autorité concédante (allongement des durées d'amortissement,...),
- Les investissements du SDE76 ne sont pas reportés à leur valeur juste, malgré le travail du SDE76 et d'ERDF pour améliorer la correspondance entre coût réel et valorisation.

## CHAPITRE V – LA QUALITE DU SERVICE

### V.1. Le nombre de clients

Les clients consommateurs de la concession

	2012	2013	2014	2015
Nombre de clients	223 680	225 918	228 160	230 405
Energie acheminée	2 951 774 232	3 069 387 072	2 724 121 055	2 859 514 967
Recettes d'acheminement	96 579 865	101 957 751	94 010 738	97 059 808

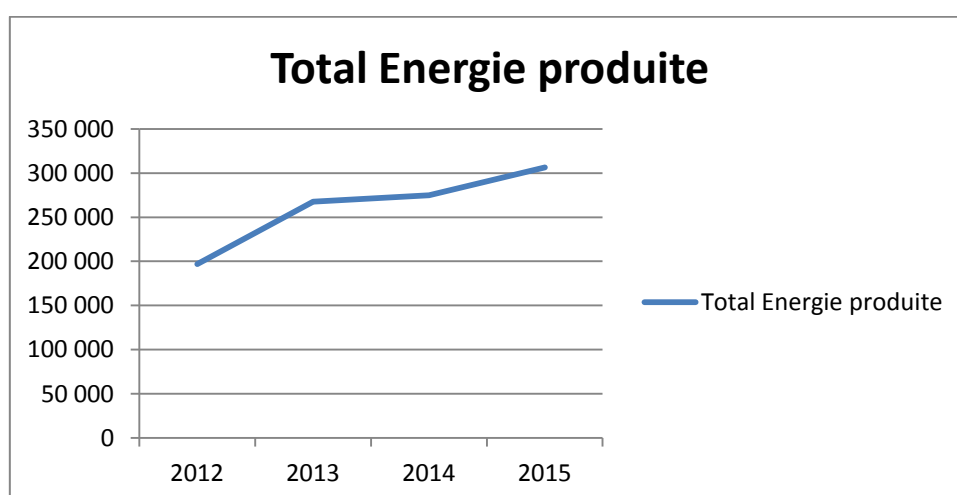
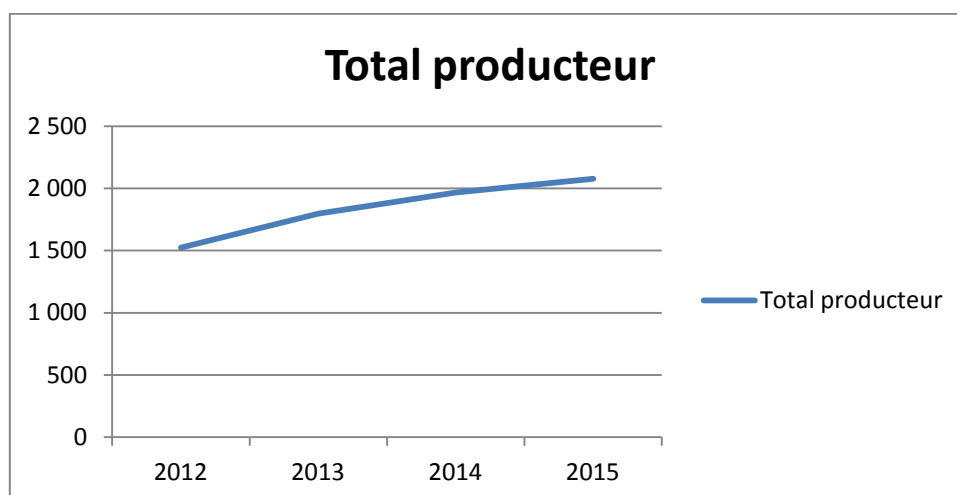
Le nombre de consommateurs a augmenté de 1% en 2015 sur le territoire de la concession.

L'énergie acheminée vers les clients a augmenté de 5% par rapport à 2014. Les recettes d'acheminement ont augmenté de 3.2%.

Les clients producteurs de la concession

	2012	2013	2014	2015
NB installation de production				
TOTAL		1 798	1 968	ICS
Dt Energie photovoltaïque	1 499	1 762	1 932	2 039
Dt Energie éolienne	19	27	28	30
Dt Energie hydraulique	1	ICS	ICS	ICS
Dt autres Energies	6	8	7	9

	2012	2013	2014	2015
Puissance délivrée installation de production				
TOTAL	197 068	267 508	274 826	ICS
Dt Energie photovoltaïque	24 865	26 930	28 023	28 819
Dt Energie éolienne	149 827	216 651	223 471	253 661
Dt Energie hydraulique	16	ICS	ICS	ICS
Dt autres Energie	22 376	23 912	23 317	23 938



Les courbes « Total producteur d'énergie de la concession » et « Total énergie produite de la concession » sont obtenues avec une estimation des producteurs d'énergie hydrauliques raccordés au réseau au niveau de 2012 (dernière information transmise par ERDF).

La production totale de l'énergie sur le territoire de la concession a augmenté de 11.5% en 2015. L'étude des données montre qu'avec plus de 80% de la production, c'est l'énergie éolienne qui dynamise majoritairement la production sur le territoire de la concession. Les producteurs d'énergie photovoltaïque malgré un dynamisme notable (+5.5% de producteurs) voient se réduire leur part du « mix énergétique » territoriale.

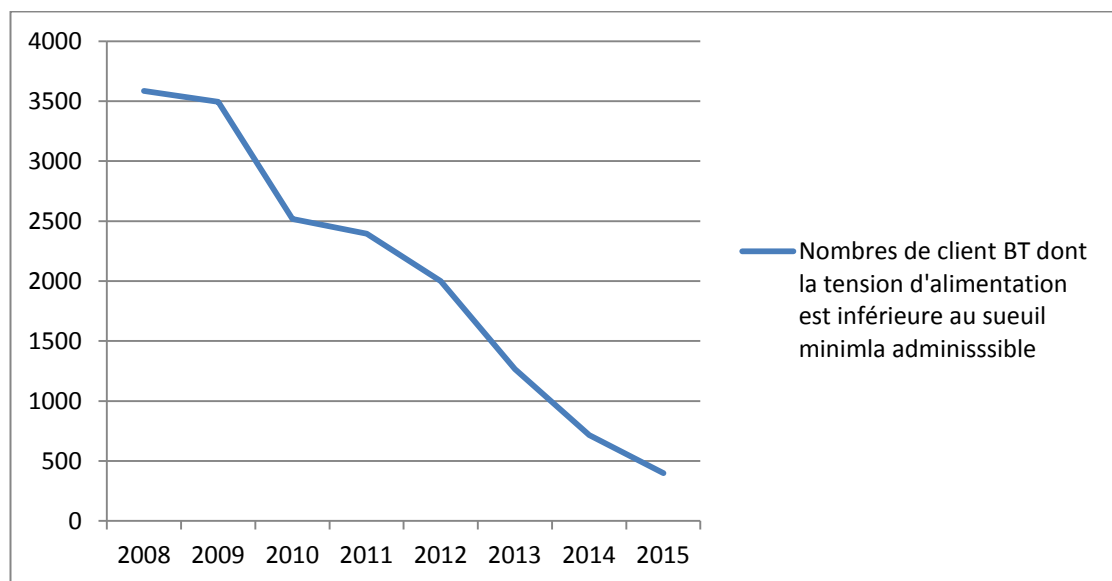
## V.2. La qualité de l'alimentation

La qualité de l'alimentation en électricité est évaluée principalement sur 2 critères :

- La tenue de la tension : la plage de variation a été fixée à +/- 10% de la tension nominale avec un pourcentage de clients en dépassement de ce seuil à 3 % sur le département (à noter que le critère départemental est devenu plus drastique avec un passage de 5 % à 3 %),
- La continuité de l'alimentation : son évaluation s'appuie sur 3 critères : le nombre d'interruptions longues, le nombre d'interruptions brèves et la durée cumulée de ces coupures par client sur une année.

### V.2.a. La tenue de la tension

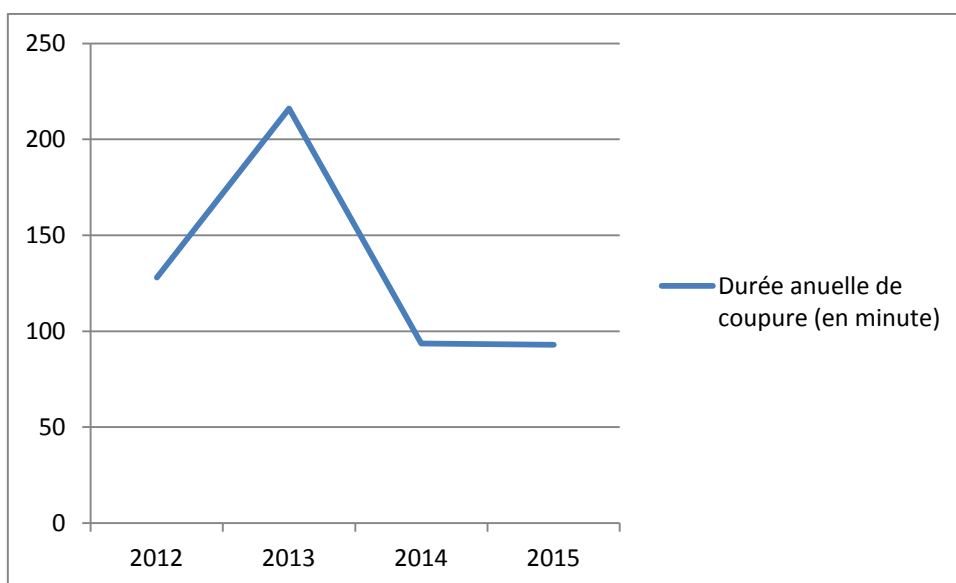
Client BT Mal Alimentés	2012	2013	2014	2015
Nombres de clients BT	221 224	223 410	225 605	229 784
Nombres de clients BT dont la tension d'alimentation est inférieure au seuil minimal admissible	2000	1267	715	398
Taux de CMA sur le territoire de la concession	0,90%	0,60%	0,30%	0,20%



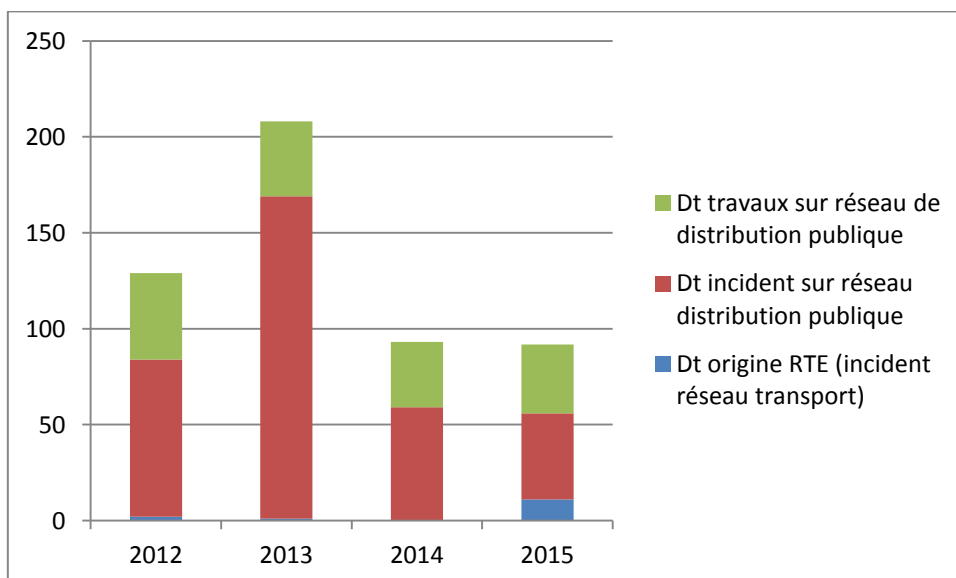
D'après les critères qualité de l'alimentation en électricité établis par la loi de 10 février 2000 et le décret du 24 décembre 2007, le concessionnaire fournit un service de bonne qualité sur le territoire de la concession. L'autorité concédante a le plaisir de constater que le nombre de clients mal alimentés (CMA) a fortement régressé. En effet, le programme travaux de renforcement 2014 a permis de résorber 317 CMA soit une baisse de 44% des CMA.

**V.2.b. La continuité de l'alimentation**

Durée annuelle de coupure



Durée annuelle de coupure toute causes confondues

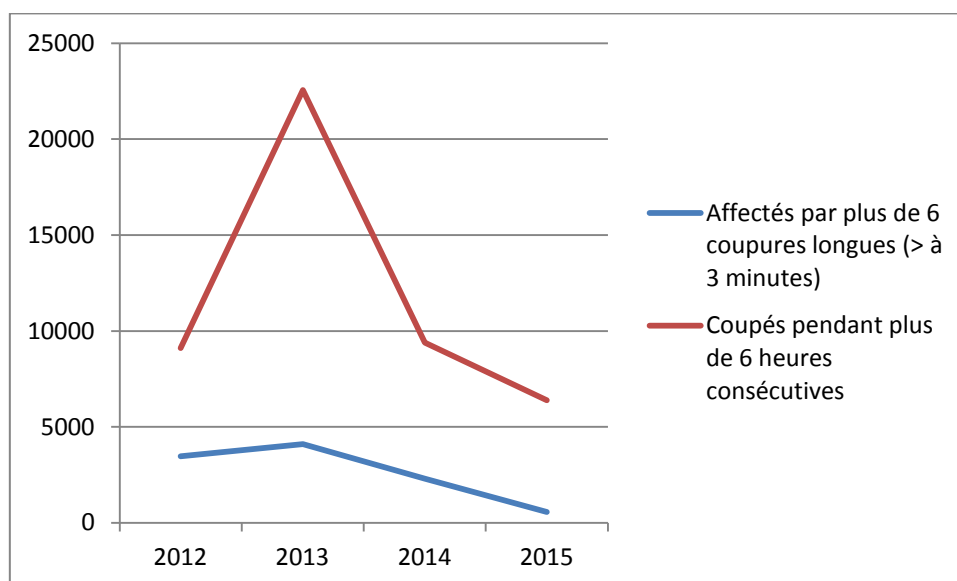


Si le temps de coupure a atteint son niveau le plus bas depuis 2008, ce dernier reste insatisfaisant. En effet, la durée de coupure reste largement supérieure au niveau de 2005 (70 minutes) mais aussi au dessus de la moyenne nationale (67 minutes).

Le SDE76, pour aider le concessionnaire à améliorer le critère B de la concession, a signé une convention avec ERDF pour la réalisation de mise sous tension de ses travaux.

Il est dommage que le concessionnaire n'ait pas souhaité mettre en avant l'impact de cette convention dans le CRAC afin d'offrir à l'autorité concédante le bien-fondé de cette initiative.

### Nombre de clients affectés par les coupures



On constate une baisse du nombre de clients affectés par plus de 6 coupures longues (supérieure à 3 minutes) et de clients coupés pendant plus de 6 heures consécutives.

La qualité de la distribution publique d'électricité sur le territoire de la concession respecte les critères fixés par la loi. Au jour le jour, les services du SDE76 et d'ERDF collaborent efficacement et en toute transparence pour maintenir un haut niveau de qualité.

En effet, le SDE76 établit sur la base des données du CRIT-BT (calcul réseau Intensité tension – basse tension) son programme de renforcement pour réduire chaque année le nombre de CMA en concertation avec les services techniques du concessionnaire. En appliquant une politique de choix de projets basée sur des critères techniques et financiers, le SDE76 a pu optimiser son action avec l'objectif de lever les contraintes d'alimentation en énergie pour le plus grand nombre.

En complément de son programme délibéré, SDE76 mène également un programme d'inopiné de renforcement qui lui permet de prendre au fil de l'eau toute demande de travaux de renforcement consécutif à une réclamation client auprès d'ERDF.

## CHAPITRE VI – LES PREOCCUPATIONS DES ELUS

### VI. 1. Les satisfactions

- Avec un taux d'enfouissement approchant les 50% sur le territoire de la concession et un taux de CMA en baisse depuis plusieurs années, la qualité de desserte du réseau de distribution publique d'électricité donne satisfaction. Cette amélioration de la desserte notamment la baisse du taux de CMA a été réalisée grâce à la fourniture plus détaillée des données patrimoniales qui ont permis la réalisation de programme de renforcements plus pertinents,
- La collaboration des services techniques du SDE76 et d'ERDF notamment le BERE-BT donne entière satisfaction. Les relations de travail entre les services se développent et permettent l'élaboration des projets menés par le SDE76 dans des délais rapides,
- La collaboration entre les services du SDE76 et le service ARE ERDF a permis une gestion sans difficulté ni heurt du changement de maîtrise d'ouvrage sur les 15 communes de la concession ayant connu une modification de leur régime FACE. Les échanges directs et francs permettent de trouver des solutions aux difficultés rencontrées par chacune des entités ou de trouver des réponses communes dans un souci d'harmonisation des réponses et d'égalité de traitement des consommateurs du service public d'électricité,
- L'année 2015 a également permis la mise en place d'une relation de travail entre le SDE76 et le BCE ERDF sur la planification des dates de raccordements des travaux inopinés. La prise de la date de raccordement par le service « inopinés » du SDE76 a permis d'améliorer l'information donnée aux demandeurs de raccordement,
- Une nouvelle version du « Caraïbes Viewer » a été incrémentée au SDE76 en mai 2015 dans le cadre du protocole. L'accessibilité à la petite et moyenne échelle ainsi qu'à des données supplémentaires en comparaison de l'ancienne version améliore le service rendu par le SDE76 à ses adhérents.

### VI.2. Les préoccupations

- le SDE76 a pris la décision de s'engager aux cotés des autres collectivités de son territoire dans le cadre de la transition énergétique, affichant notamment le souhait de s'investir dans les PCAET et les PLU. A ce titre, le SDE76 aura un fort besoin d'accessibilité aux données du réseau de la concession et souhaite être accompagné par son concessionnaire,
- les écarts entre réalité terrain et information du logiciel cartographique doivent pouvoir faire l'objet d'une procédure de remontée d'information et de correction efficace entre les services d'ERDF et du SDE76. La présence et la connaissance terrain des équipes techniques du SDE76 permettent d'identifier des écarts patrimoniaux mais à ce jour il n'a pas été possible de valoriser les différents constats,

- Le SDE76, dans un souci d'améliorer la qualité de desserte et notamment le critère B, a signé en 2012 une convention pour la réalisation de raccordement sous tension avec ERDF afin de réduire l'impact de ses travaux sur le temps de coupure. Le SDE76 regrette que ERDF ne lui fournisse pas un retour de l'impact de cet investissement dans le compte rendu d'activité,
- L'état du patrimoine de la concession est vieillissant. Malgré les investissements de l'autorité concédante et du concessionnaire, le constat est le même depuis plusieurs années et la part des réseaux ayant plus de 30 ans grandit chaque année.
- En 2015, les opérations d'effacement ayant un impact sur le réseau HTA ont connu beaucoup de difficulté dans les phases d'initialisation des projets, ERDF considérant que le SDE76 ne pouvait pas être maître d'ouvrage sur le réseau HTA dans le cadre d'opérations d'effacement. La mise en place en 2016 d'une procédure de conventionnement de co-maitrise d'ouvrage a permis de débloquent l'ensemble des opérations. LE SDE 76 souhaite que cette situation ne se renouvelle pas et que les solutions aux futures problématiques puissent être trouvées avant la « cristallisation » de ces dernières.
- En 2015, la conférence NOME ne s'est pas tenue et le PCDMR n'a pas été présenté. Les élus du SDE76 souhaitent que cette situation ne se renouvelle pas en 2016. Les élus souhaitent que les 2 services interpellent la préfecture en cas de difficulté sur ce sujet.
- La réunion de présentation du CRAC ERDF a été l'occasion pour ENEDIS et EDF de fournir le planning de remise des documents pour préparer la négociation et le renouvellement du contrat de concession. Une amélioration de la quantité et de la qualité des informations à fournir est en cours de négociation.